

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle la Vie de La Cité – Accès aux services
publics et ressources internes
Direction Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Mme BLOTTIAUX

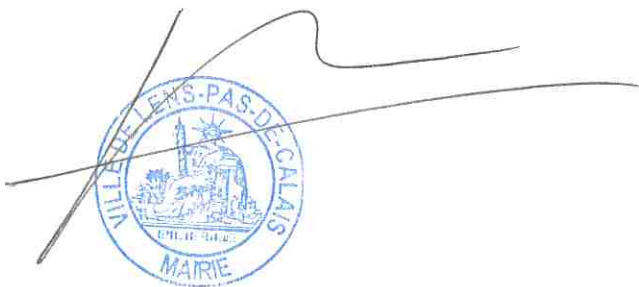
Mesdames et Messieurs

**les adjoints au maire
les conseillers municipaux délégués
les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 18 juin 2025.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



The stamp is circular with a blue border. Inside the border, the text 'VILLE DE LENS - PAS-DE-CALAIS' is written in a circle. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall. Below the illustration, the word 'MAIRIE' is written. The signature is a large, stylized blue ink mark that crosses over the stamp.

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est rassemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBIA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, MM. NYCZ, CLAVET.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mmes LEROY, LAUWERS, DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur ROBERT :

Bien, il est 14 heures, on va pouvoir démarrer cette séance de conseil municipal.

Il n'y a pas d'éléments familiaux à communiquer en préambule et donc on va commencer par l'appel des membres.

Monsieur GONZALEZ :

Merci Monsieur le Maire.

(Appel des membres par M. GONZALEZ)

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Je vous propose de désigner Madame Christiane NION comme secrétaire de séance, si elle l'accepte. Merci, Madame NION.

Y a-t-il des remarques sur les procès-verbaux des séances des 26 mars et 21 mai derniers ? Pas de demande de vote ? Ils sont approuvés.

Je vous rappelle selon l'article 2 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat qui mentionne au titre de la Charte pour l'élu local que celui-ci veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Les débats étant enregistrés, je vous demande d'être en attente de possession du micro pour pouvoir vous exprimer et je vous précise, en préambule de cette séance de conseil, que les commissions travaux, services à la population et finances se sont réunies les 16 et 17 juin avec la possibilité pour celles et ceux qui ne pouvaient pas matériellement y assister en présentiel de pouvoir y assister en visioconférence.

QUESTION N°1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La première délibération porte sur les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Une demande de vote pour la question n° 1 (demande de vote de M. CLAVET)

Votes « pour » : Merci

Abstentions : 2

Merci. C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 31
Contre..... 0
Abstentions..... 2 (MM. CLAVET et PACH)

QUESTION N°2

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ACTIVE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La délibération n° 2 porte sur la désignation du représentant de la ville au sein du Conseil d'administration de l'Association Pour la Solidarité Active.

Vous le savez, c'était Dominique Real qui représentait la Ville. Malheureusement, suite au décès de Dominique, il nous est nécessaire de procéder à son remplacement.

Nous avons adressé des courriers pour les appels à candidature. Nous avons reçu une candidature au titre de la liste « Lens, toujours avec vous », celle de Madame Yvette MAZEREUW.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous propose, sauf si l'un d'entre vous s'y oppose, qu'on fasse un vote à mains levées. Si quelqu'un s'y oppose, on vote à bulletins secrets.

Pas de remarque particulière ? Ça va pour tout le monde ?

Je vais procéder ainsi : vote favorable pour Madame MAZEREUW, abstention ou rien parce qu'il n'y a pas d'autres candidats. D'accord ?

Votes « pour » : Merci.

Abstentions (qui équivaut au bulletin blanc) : aucune.

Deux élus ne prennent pas part au vote (MM. CLAVET et PACH)

Madame MAZEREUW est donc désignée pour représenter la ville au Conseil d'administration de l'APSA.

Avec l'accord unanime des élus présents, un vote à mains levées est effectué :

Pour..... 31
Contre.....0
Abstention.....0

MM. CLAVET et PACH ne prenant pas part au vote,

Madame Yvette MAZEREUW recueillant la majorité des suffrages exprimés est donc désignée pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association Pour la Solidarité Active.

QUESTION N°3

REGLEMENT INTERIEUR DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATIONS

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La délibération n° 3 porte sur l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal.

Pour rappel, Monsieur CLAVET demandait l'annulation de l'article 6 dans son ensemble du règlement intérieur qui portait sur 3 points :

- le premier point portait sur la limitation dans le temps, du temps consacré aux questions orales.

↳ Cette demande a été rejetée par le tribunal administratif.

- le deuxième point portait sur l'absence d'organisation de débat autour d'une question orale et de la réponse apportée, sauf à la demande de la majorité des conseillers.

↳ Cette demande a également été rejetée par le tribunal administratif.

- le troisième point portait sur la répartition des questions par listes de groupes politiques.

↳ Le tribunal administratif a retenu que le droit de poser des questions orales est un droit personnel. Or, dans notre conseil municipal, ça ne concerne personne - tout le monde étant élu sur une liste - mais on a rajouté ce paragraphe dans l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le Maire.

En effet, vous avez bien fait de rappeler que cette décision du 10 juin 2025 du tribunal administratif de Lille a condamné la ville de LENS. Alors, même si vous tentez de faire croire que, au-delà des deux questions qui ont été évidemment rejetées, il est important de rappeler que vous avez été premièrement condamné, évidemment, à inscrire à l'ordre du jour donc aujourd'hui l'abrogation de l'article 6 et de le réécrire, mais surtout vous oubliez de dire que vous avez été condamné à verser 1 000 €, ce qui prouve évidemment que la démarche que j'ai entamée n'était pas vaine.

Et je crois surtout que cette condamnation vient vous rappeler que finalement, vous devez prendre en compte et vous devez arrêter de mépriser, tous les élus et tous les électeurs qui n'ont pas glissé un bulletin « Sylvain ROBERT » dans l'urne en 2020.

Je crois qu'aujourd'hui, il est important de respecter tous les électeurs, peu importe l'étiquette politique et que tous d'ailleurs, tout comme les élus évidemment, nous avons tous notre place, nous sommes tous légitimes ici, et j'ai envie de vous dire que finalement

la démocratie n'est pas à géométrie variable. Donc je suis ravi et je me félicite de cette condamnation parce que je crois que ça permet de remettre les pendules à l'heure.

Monsieur ROBERT :

Alors on va remettre les choses dans le bon sens. Il n'est pas question de mépriser quiconque ; d'ailleurs, le règlement intérieur reprenait la possibilité pour chacun de s'exprimer dans le cadre de ce qui était prévu pour les listes et c'est comme ça que c'était écrit. Vous remarquerez que le texte supplémentaire permet « à toute personne non inscrite sur une liste... » mais une élection municipale étant une élection de liste, c'était un peu compliqué d'appliquer ces nouvelles dispositions. Juste, on va remettre à l'heure jusqu'au bout parce qu'il y a bien deux questions qui ont été rejetées par le tribunal administratif, la troisième que j'ai évoquée étant reprise dans les propositions de modifications du règlement intérieur.

Contrairement à vous, on aurait pu laisser traîner les procédures parce que, vous, quand vous perdez un procès, vous faites appel, vous laissez traîner et vous allez plus loin dans la procédure, ce qui était le cas quand vous avez perdu... Monsieur CLAVET, vous me permettez... je ne vais pas vous faire le premier rappel au règlement intérieur c'est l'article 17, relisez-le, c'est dans le même règlement intérieur que celui que vous avez attaqué. Monsieur CLAVET... (propos inaudibles de M. CLAVET) Monsieur CLAVET, je vais vous laisser vous exprimer. Je vous rappelle les termes de l'article 17.

Donc, quand vous faites appel dans le contentieux relatif à l'inscription de la motion pour laquelle vous avez perdu là aussi, vous cherchez à gagner du temps pour ne pas montrer quelque part que vous aviez tort sur votre interprétation. Donc là, on complète le règlement intérieur, ce qui n'est pas non plus une remise en cause fondamentale de celui-ci dans la mesure où ce qui était déjà écrit, c'est ce qu'on appliquait.

Dans le même temps, vous dites que vous vous intéressez à la totalité, alors on va regarder la totalité. Nous, on ne s'est pas filmé devant le commissariat en disant que vous déposiez plainte contre un autre élu par rapport à des propos et je remarque que cette procédure étant classée, vous n'en avez pas fait la publicité.

Le tribunal administratif nous fait une remarque, on aurait pu laisser traîner comme vous, et encore une fois engager de l'argent du contribuable en faisant appel, car les procédures que vous avez intentées, les 11 procédures que vous avez intentées, aujourd'hui coûtent à la ville 90 000€. Il faut essayer d'être bien réaliste par rapport à ça. Donc, on est bien conscient que quelque part vous avez peut-être besoin de publicité, mais aujourd'hui on voit bien ce que c'est que la réalité du choix du tribunal administratif. On met donc au vote. Ah non, vous avez une réaction. Allez-y, Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Alors à mon tour de rétablir quelques vérités puisqu'évidemment vous avez parlé de cette vidéo où j'ai annoncé déposer plainte. Je vous annonce évidemment que je me suis constitué partie civile suite au classement évidemment de cette plainte. Concernant Monsieur DAUBRESSE, vous me dites que j'ai fait durer, or je n'ai pas fait appel et donc cela va à l'encontre de ce que vous dites et ce n'est pas une remarque que vous a fait le tribunal...

Monsieur ROBERT :

Ce n'est pas dans l'affaire de Monsieur DAUBRESSE que vous avez fait appel, c'est sur l'affaire de la motion. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Reprenez bien.

Monsieur CLAVET :

Vous dites que je fais durer les choses, je vous donne juste un exemple qu'avec Monsieur DAUBRESSE, je n'ai pas fait durer les choses. Donc soyez honnête au moins. Et concernant ce que vous appelez une remarque de la part évidemment du tribunal, non, ce n'est pas une remarque, c'est une condamnation. Et concernant les 90 000 €, peut-être que vous auriez pu les économiser s'il n'y avait pas une méconnaissance manifeste du droit.

Or aujourd'hui, évidemment, je crois que vous enfreignez plusieurs dispositions législatives et c'est pour ça que je suis dans mon rôle d' élu lorsque je dépose des recours auprès du TA et qu'après, évidemment, le temps que la justice fasse son travail, nous nous verrons bien. Mais c'est mon rôle aussi d' élu de vous alerter évidemment sur tous ces manquements.

Monsieur ROBERT :

C'est peut-être votre rôle d' élu mais il y a aussi des procédures qui se règlent autrement que devant les tribunaux. Ça, c'est aussi le rôle du Conseil municipal.

Monsieur DAUBRESSE, vous avez demandé la parole ?

Monsieur DAUBRESSE :

Monsieur CLAVET, du 31 octobre 2024 au 10 mars 2025 - je crois - quand j'évoquais l'affaire et quand après vous avez été condamné en date de décembre 2024, vous annonciez en permanence « j'ai fait appel donc on verra après. » Et là, aujourd'hui, vous nous dites que vous n'avez pas fait appel. En fait effectivement...

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur DAUBRESSE :

Je sais que vous n'avez pas fait appel parce que c'est moi qui vous l'ai dit, mais je sais aussi que vous disiez que vous aviez fait appel avant...

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur DAUBRESSE :

On peut reprendre... enfin on ne va pas refaire ce que le tribunal a fait en correctionnelle, on ne va pas reprendre les bandes sons des conseils municipaux, mais quand j'évoquais la question vous disiez - après le mois de décembre, après que j'ai été relaxé en ce qui me concerne - « mais attendez, on va aller en appel. » et effectivement vous n'avez pas fait appel. Je rappellerai quand même que vous avez été condamné.

Jusqu'à maintenant je n'avais pas tellement d'expérience dans ce type d'affaire mais j'ai regardé un peu, j'ai entendu récemment à la radio des affaires à peu près similaires en région parisienne, où les condamnations étaient plutôt de l'ordre de 2 000 € que de 3 000 €. Mais je reprenais ici - parce que vous vous doutez bien, Monsieur CLAVET, que je

vais avoir le jugement correctionnel sous les yeux jusqu'à la fin de ce mandat - les propos du tribunal correctionnel qui, en parlant de liberté d'expression, relève que Monsieur CLAVET refuse aux autres ce qu'il réclame pour lui, ce qui crée un climat délétère en Conseil municipal et effectivement, c'est ce que vous faites en permanence.

Je n'ai toujours pas été payé, je ne peux toujours pas faire d'actions en faveur des enfants, à travers la fondation de l'hôpital de LENS.

Monsieur ROBERT :

On met au vote la délibération n° 3.

Votes « pour » ? Merci

Abstentions : il n'y en a pas.

Pas de vote contre.

Elle est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

QUESTION N°4

ADMINISTRATION GENERALE - NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – ACCORD LOCAL

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La délibération n° 4 : comme à chaque renouvellement au niveau des instances intercommunales, les communes sont amenées à devoir se prononcer sur le nombre de délégués communautaires.

Vous le savez, la démographie lensoise a été positive ces dernières années, ce qui fait que nous sommes amenés à délibérer pour passer à 94 membres le nombre d'élus siégeant au Conseil communautaire et surtout, en ce qui concerne la ville de Lens, passer de 10 à 11 délégués. Et donc, ce qui vous est proposé dans cette délibération, c'est d'entériner cette proposition qui, pour votre information, va être présentée dans l'ensemble des conseils municipaux, en tout cas en fonction des dates de réunion des conseils municipaux, parce que les délibérations doivent être approuvées avant le 31 août de cette année et doivent réunir soit 2/3 des conseils municipaux réunissant 50 % de la population, soit 50 % des conseils municipaux réunissant 2/3 de la population.

Il vous est donc proposé cette nouvelle répartition de sièges au sein de la future instance communautaire.

Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? elle est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

QUESTION N°5

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – GESTION DE LA COMMUNE DE LENS EXERCICE 2018 ET SUIVANTS - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - DEBAT

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La délibération suivante, ce n'est pas une délibération, c'est la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes qui porte sur la gestion de la commune de LENS sur l'exercice 2018 et suivants. Vous savez que régulièrement nous avons ce qu'on appelle des contrôles de la Chambre régionale des comptes. Mais en même temps, c'est quelque part une façon de se poser sur la façon dont la commune est gérée, les indicateurs qui sont relevés, ce que vous avez en termes de documents budgétaires, les budgets, les comptes administratifs, qui montrent là aussi une analyse plus complète, en tout cas extérieure, et qui nous amène peut-être à avoir des questions de fond qui peuvent se poser dans certains cas, ce qui n'est pas le cas au niveau de la ville de LENS, bien évidemment, dans ce rapport.

Et puis, en plus de cet élément de fond sur la gestion des comptes de la ville, la Chambre régionale des comptes examine un sujet qui est un sujet soit d'actualité, soit un sujet transversal, et regarde comment ce sujet a été traité. Nous avons eu un sujet sur la petite enfance lors du dernier contrôle. Là, le sujet qui a été audité par la Chambre régionale des comptes était notamment l'analyse du dispositif « Action Cœur de Ville ».

Avant de rentrer dans ce détail-là, je voudrais remercier et féliciter Francis DRAB, Manuel GONZALEZ, la direction des finances, enfin l'ensemble des services et des agents qui ont été mobilisés sur ce contrôle parce que, quand on a un contrôle de la Chambre régionale des comptes, c'est un contrôle assez bref, non pas bref dans le temps administratif, mais bref dans les temps de réponse, et c'est en complément des activités des services qu'il faut répondre et donner les éléments. Donc, ça me permet de souligner l'engagement de nos équipes parce qu'on était tombé dans une période de préparation budgétaire, en plus des éléments du quotidien qu'on a toujours à gérer et ce sont des agents qui n'ont pas ménagé là aussi leurs efforts et leur temps pour pouvoir apporter les éléments de réponse le plus rapidement possible à la Chambre régionale, parce que derrière il y a toute une procédure contradictoire de rapports, d'échanges, qui doit se mettre en place.

Le rapport portait donc sur l'exercice 2018 et suivants et donc sur la partie « Action Cœur de Ville ». Alors depuis des années, la ville de LENS a une stratégie au niveau de l'évolution du centre-ville qui se traduit par un certain nombre de projets tels que la création d'un secteur à vocation tertiaire notamment dans le quartier des gares, mais aussi du côté de BOLLAERT, un programme immobilier résidentiel - on le voit et on le reverra encore au sein de ce Conseil avec des délibérations qui vont accompagner des projets là aussi de construction de logements - ou encore un projet de développement d'un secteur tertiaire et d'habitat (contrat un peu mixte) et la création d'un complexe culturel et de loisirs, c'est dans le secteur BOLLAERT, ce sont les deux bâtiments qui sont en train de sortir de terre.

Dans ce cadre-là, l'inscription au dossier « Action Cœur de Ville » venait un peu compléter notre stratégie qui datait de bien avant parce que le démarrage, c'était la création du pont-rail sous la voie ferrée, le long de l'avenue Delelis, qui nous a permis de raccrocher le Louvre au centre-ville en faisant du quartier BOLLAERT, un quartier de liaison pour nous ramener vers le cœur de ville. Si on veut parler d'historique, l'histoire à Lens n'a pas plus de 100 ans, tout ayant été démoli il y a une centaine d'années avec la Première Guerre

Mondiale. L'inscription au niveau « cœur de ville » s'est déroulée ainsi : il s'est avéré qu'on a candidaté sur un dossier « commerce » parce que c'est un peu comme ça que le programme « Action Cœur de ville » était présenté, on était 249 villes à candidater, 222 retenues au final.

Si on a réussi à mobiliser des moyens pour le logement de centre-ville, on ne peut que regretter qu'« Action Cœur de Ville » soit une coquille vide, on peut le dire, un coup de com' de l'État qui a d'ailleurs été dénoncé par les parlementaires à plusieurs reprises et en particulier dans certains rapports qui constatent l'absence de moyens spécifiques affectés au programme « Cœur de Ville ». On est vraiment dans la réaffectation de moyens et pas dans un programme qui aurait alloué des enveloppes dédiées. Et c'est un rapport parlementaire consacré à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs de septembre 2022 qui s'intitule « entre enthousiasme et frustration » qui montre bien là aussi l'élan que « Action Cœur de Ville » a pu susciter et la réalité de ce qu'on a constaté. C'est le rapport d'information 910 si vous voulez rechercher et ce manque d'enjeu était repris à la page 79. Comme ça, au moins on fait votre boulot.

En effet, dans ce rapport, le Sénat souligne que seulement 7% des crédits DSIL ou FNADT ont été attribués aux villes dans le cadre de l'opération « Action Cœur de ville » et que les projets soutenus par les villes au titre du programme « Action Cœur de Ville » étaient subventionnés à hauteur de 20 ou 25 % maximum alors que, lorsque nous avons candidaté, on nous proposait 80 % de subventions.

Le meilleur exemple, c'est le projet de la place Jean Jaurès que l'on a pu évoquer ici, où sur un projet de plus de 5 000 000 €, on nous faisait espérer 4 000 000 € de subventions pour au final, ne rien avoir du tout. Cela montre bien aussi, que le type de financement qui était projeté avait un impact réel sur la réalisation des projets. D'ailleurs, on peut remettre aujourd'hui ce projet à l'ordre du jour parce que le dernier Conseil nous a amené à discuter sur la vente du stade BOLLAERT et dans les orientations que je vous ai proposées, figure la possibilité de relancer une concertation sur cette place parce que depuis 2018-2019, quand « Action Cœur de ville » a été lancée, le sujet du commerce a évolué en 6 ans et même bien évolué, on le voit tous les jours aussi dans la façon dont les actes de consommation changent.

Malgré tout, dans cette période-là, ce sont quand même 8 600 000 € que la ville a investis pour améliorer la qualité des espaces publics dans le périmètre du programme « Action Cœur de Ville », le périmètre de revitalisation qui a été identifié, pour seulement 1 800 000 € soit 25 % de subventions d'État. Donc, ça montre bien l'écart qu'on avait entre les différents sujets.

La deuxième partie du rapport porte sur le volet « habitat » de l'opération « Cœur de Ville », parce que là aussi, notre stratégie, c'était de regarder - et Thierry DAUBRESSE l'avait exposé dans le mandat précédent au démarrage de l'opération - comment on arrive à requalifier les hauts d'immeubles, à amener du logement pour pouvoir là aussi demain retrouver un autre type de population.

Donc on voit qu'on a, avec les programmes de logements neufs, augmenté la population. Ça se traduit d'ailleurs avec la délibération précédente sur l'évolution du nombre de conseillers communautaires mais on devait aussi regarder comment il fallait reconfigurer de façon lourde les commerces de centre-ville parce que les entrées du commerce et des logements n'étaient pas forcément différentes à chaque fois et donc il fallait avoir des réhabilitations lourdes.

Mais là aussi, on peut regretter que l'enveloppe de l'État n'ait pas été suffisante parce qu'encore une fois, on a eu 65 dossiers de réhabilitation de logements qui ont été réalisés pour un montant de 7 500 000 € et là financés à hauteur de 40 %. Malheureusement, vous entendez l'actualité sur « Ma prime Rénov » et sur les crédits ANAH, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, les crédits sont vite consommés aussi dès le début d'année, et malgré tout, dans les incohérences de l'État, on peut voir aussi qu'il y avait un appel à manifestation d'intérêt sur la vacance de logement, l'agglo a candidaté et le dossier n'a pas été retenu. Donc d'un côté, on dit « vous avez de la vacance, il faut la traiter » et de l'autre côté, quand on répond « Donnez-nous les moyens parce que vous refaites l'appel à projets, on est dans les clous, on veut y répondre. », on nous dit « Non, ce n'est pas pour vous ».

Et enfin, le troisième point porte sur les finances en tant que telles, donc l'analyse du budget de la ville. Et là, si on reprend les éléments de la synthèse du rapport, la CRC stipule et donc acte dans cette synthèse, que « la capacité d'autofinancement dégagée a permis à la ville d'assurer le remboursement de sa dette et le financement d'une partie significative de ses équipements. » Ça montre bien la façon dont la ville a été gérée et à chaque fois Thierry DAUBRESSE, puis en relais Thibault GHEYSENS, ont expliqué notre stratégie de désendettement pour se préparer à pouvoir accompagner les projets. Et c'est ce qu'on a fait avec les 95 000 000 € qu'on engage notamment sur les différents quartiers en réhabilitation, que ça soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM. La Chambre Régionale stipule également que le fonds de roulement se situe à un niveau satisfaisant fin 2023, parce que c'est le dernier exercice clos qui a été là aussi analysé. 2024, on vient seulement de l'approuver donc il n'a pas pu être analysé même s'ils ont eu l'ensemble des éléments qui étaient préparatoires, mais on n'était pas sur le compte administratif. Et enfin, malgré la levée de deux emprunts qui s'élèvent à 10 000 000 € au cours de la période 2018 / 2023-2024, l'endettement est limité et ne présente pas de risque particulier. Voilà.

Donc chacun peut faire croire ce qu'il veut, on avait déjà la DGFIP qui nous donnait le satisfecit sur la gestion quotidienne de la ville - ce qu'on avait déjà pu exprimer au moment du vote du budget et ce que Thibault GHEYSENS avait rappelé – là aujourd'hui, on a la structure qui contrôle les collectivités, qui nous donne ces éléments-là qui sont des éléments plus que satisfaisants sur la gestion de la ville. Et ça me permet encore une fois de renouveler mes remerciements aux services pour le travail réalisé pour ce contrôle mais aussi au quotidien, et puis aux élus qui accompagnent ces projets parce que là aussi, c'est l'orientation politique qui permet de donner cette marge de manœuvre. Voilà le rapport tel qu'il a été présenté.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, alors nous n'avons pas la même lecture puisque ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est tout simplement accablant. Avant toute chose, je tiens à rappeler que ce rapport de la CRC visant à examiner l'action municipale de Lens, notamment dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, s'appuie sur des éléments plus que factuels tels que des documents financiers, de projets opérationnels, d'indicateurs de fréquentation, de taux de vacance commerciale ou encore sur des documents relatifs à l'évaluation des politiques publiques sur la période 2017-2022.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la CRC n'est pas une officine du Rassemblement National puisqu'elle est évidemment indépendante. Et pourtant, aujourd'hui, elle vient crédibiliser voire légitimer toutes les propositions que je porte pour le commerce local depuis mon élection au Conseil municipal de Lens. Au-delà des recommandations, nous faisons également le même constat, constat que vous niez, que vous refusez de voir et d'admettre en tentant de faire croire de manière assez cavalière que le centre-ville de Lens vit ses heures de gloire alors qu'il est en réalité en soins palliatifs.

Ainsi, permettez-moi d'évoquer les éléments de ce rapport en détail qui, je l'espère, vous feront prendre conscience de la situation et qui montrera aux Lensois, la réalité de votre inaction, votre léthargie chronique, votre manque d'ambition et votre mauvaise foi. Car oui, chers collègues socialistes, communistes, vous aviez tout faux.

Et c'est la CRC qui indique clairement que le centre-ville de Lens est toujours en difficulté

- puisque, premièrement, le taux de vacance commerciale en centre-ville est de 17,9 % en 2021 contre 11,4 % au niveau national,

- parce que malgré des actions engagées depuis plus de 10 ans, aucune baisse significative de ce taux n'a été constatée,

- et parce que l'effet des dispositifs d'accompagnement reste très marginal, voire invisible sur les chiffres globaux de fréquentation ou de création d'activités.

Également, ce même rapport, toujours aussi factuel, pointe du doigt une baisse d'activité et d'attractivité aussi. Le flux piétonnier en centre-ville est resté en baisse entre 2019 et 2022 malgré les opérations de requalification. D'ailleurs, aucun chiffre aujourd'hui positif notable de fréquentation n'est mis en avant. Et également, aucune marque commerciale structurante n'a été attirée sur la période alors que plusieurs franchises majeures ont quitté le centre-ville.

Mais là où le bât blesse, c'est le montant ridicule des investissements entre 2017 et 2022. Vous avez beau vous agiter dans tous les sens et nous expliquer que vous ferez demain ce que vous avez été incapable de faire hier mais les chiffres sont là : seulement 3 200 000 € consacrés à la revitalisation du centre-ville en l'espace de 5 ans. 3 200 000 € dont 1 400 000 € via « Action Cœur de Ville », 550 000 € pour l'animation commerciale, 680 000 € pour l'achat de locaux à réhabiliter et 420 000 € via des subventions directes aux commerçants ou porteurs de projets. Ces montants, bien que non négligeables, sont jugés inférieurs à ceux investis par des communes comparables où les enveloppes dépassaient les 6 à 8 000 000 € sur la même période. Cela prouve officiellement que vous n'avez donc rien fait.

Quant aux aides accordées, la CRC indique qu'elles sont peu ciblées et mal évaluées puisque l'aide au commerce a concerné seulement 27 porteurs de projets en 5 ans, soit à peine 5 à 6 par an sur une base de plus de 180 cellules commerciales vides et d'ailleurs, aucun suivi de performance et d'évaluation post-subvention n'a été mis en place et par conséquent, le taux de survie des commerces aujourd'hui est inconnu.

Pour continuer, la CRC met en avant également que les opérations immobilières sont peu coordonnées avec la stratégie commerciale et qu'une incohérence persiste dans les acquisitions de biens commerciaux, puisque la mairie a acquis 6 cellules commerciales vacantes entre 2019 et 2021 pour environ 580 000€, mais 3 sont toujours inoccupées fin 2023.

C'est ainsi que le recours au droit de préemption que je préconise depuis 5 ans et que la CRC recommande est évidemment un levier politique et économique important puisque, je le rappelle, il permet à la ville de devenir propriétaire de cellules commerciales et enfin de décider de qui s'installe dans le centre-ville. Mais son rapport ne s'arrête pas là puisqu'il met en exergue une absence de stratégie commerciale coordonnée, donc un manque de vision globale puisqu'aucun document stratégique de revitalisation n'a été produit, mais aussi un déficit de pilotage interinstitutionnel lié à la faiblesse des concertations avec la CALL.

De plus, l'inexistence d'un guichet unique pour accompagner les porteurs de projets est l'exemple flagrant de votre désintérêt pour l'économie locale. Et devinez quoi ? C'est exactement ce que je propose depuis 2020 via la création d'un pôle développement. Ainsi, l'action de la majorité conduite par Sylvain ROBERT reste très en deçà des enjeux avec des investissements inférieurs à la moyenne, une stratégie éclatée et peu cohérente et une absence de pilotage. Les résultats concrets, dont fréquentation, vacances, créations nettes, etc., sont insuffisants au regard des dépenses engagées. Et d'ailleurs ce n'est pas seulement la faute du dispositif « Action Cœur de Ville ». C'est vous, Monsieur le Maire, qui êtes aux manettes ! Alors dans un souci d'intérêt général, puisque le sectarisme, contrairement à vous, ne fait pas partie de mon vocabulaire, voici les idées que je propose pour redonner vie à LENS et repenser la gouvernance économique locale.

Monsieur ROBERT :

Il vous reste 30 secondes, Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

La fin du stationnement payant, le recours au droit de préemption, la lutte contre les commerces responsables des nuisances en ordonnant des fermetures administratives, la mise en place d'une taxe sur les cellules vacantes, le renforcement de la sécurité, un nouvel aménagement du boulevard Basly en supprimant notamment la voie de bus et en rétablissant le stationnement en épi, un grand plan d'embellissement des façades, mais aussi de végétalisation, la création d'un pôle « développement » qui aurait les missions d'un guichet unique et davantage évidemment de concertation avec les riverains et les commerçants pour bâtir le LENS de demain. Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur CLAVET. Alors je rappelle au public que toute manifestation d'approbation ou de désapprobation est interdite, donc ne m'obligez pas à vous demander de sortir de la salle, parce que le Conseil municipal doit se réunir sereinement. Monsieur GHEYSENS m'avait demandé la parole. J'ai compris que Monsieur CLAVET avait élargi un peu le débat, au-delà du contrôle de la Chambre régionale et que les comptes l'intéressent peu.

Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Oui, merci Monsieur le Maire. J'ai une lecture un peu différente, enfin même très différente du rapport. Je me suis dit que j'allais consacrer un peu de temps à cette lecture et je

voudrais partager cette lecture avec vous, nonobstant le fait qu'effectivement, les 90 000 € destinés aux actions juridiques auraient été bienvenus dans les différents programmes d'« Action Cœur de ville ».

Le rapport de la CRC, s'il souligne des marges de progression, confirme avant tout la solidité de la gestion municipale menée par vous, Monsieur le Maire. La situation financière de la ville est saine avec une capacité d'autofinancement maîtrisée, un endettement contenu et un fonds de roulement satisfaisant. Ces résultats sont le fruit d'une stratégie rigoureuse, équilibrant proximité, investissement et responsabilité budgétaire. Face aux défis structurels du territoire : vacances commerciales, précarité énergétique, reconversion post industrielle, la municipalité a fait preuve de volontarisme. Le programme « Action Cœur de ville » a été intégré dans une vision plus large de transformation urbaine articulée autour de la ZAC centralité, de la rénovation des quartiers et de la valorisation des grands équipements culturels et sportifs.

Si certains projets ont été ralentis, c'est moins par manque de volonté que par l'insuffisance des financements d'État, comme l'ont reconnu plusieurs rapports parlementaires. Malgré cela, la ville a su mobiliser ses partenaires, renforcer l'attractivité du centre-ville et soutenir le commerce local avec des résultats concrets : hausse de la population, solde commercial positif et dynamique de réhabilitation du logement.

Monsieur le Maire a également démontré sa capacité d'écoute et d'adaptation en intégrant les recommandations de la Chambre et en poursuivant une démarche d'amélioration continue. Cette gestion de proximité ambitieuse et responsable mérite d'être saluée et soutenue. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur GHEYSENS. Monsieur DAUBRESSE.

Monsieur DAUBRESSE :

Monsieur le Maire, pour une fois je regrette que Monsieur CLAVET ait dû s'interrompre parce que je suis persuadé qu'il allait enchaîner en nous présentant le coût des mesures qu'il propose et les modes de financement, et l'impact sur les autres politiques publiques.

Monsieur ROBERT :

Y a-t-il d'autres remarques ?

C'est dommage quand même que - quand on a un rapport aussi élogieux parce que franchement chacun pourra s'en rendre compte, il sera public après ce Conseil municipal, donc j'invite chacun à aller le relire - on n'ait pas de réaction sur la Chambre régionale. On voit aujourd'hui comment les fonds publics sont rares et quand ils sont bien gérés, ce n'est pas suffisamment souligné ; par contre, quand on cherche quelques subsides pour boucler des budgets, ça fait des pages et des pages.

Monsieur DAUBRESSE.

Monsieur DAUBRESSE :

Un sujet d'ordre général qui va me rajeunir parce qu'il y a trois mandats de cela, j'ai pris les finances, je n'étais pas un spécialiste des finances des collectivités territoriales et je m'étais intéressé un peu globalement au sujet. A l'époque en plus, on avait la chance quand même

dans ces conseils municipaux d'avoir des débats de fond qui aujourd'hui - et il n'y a pas que dans les conseils municipaux - ont tendance à disparaître.

Donc, j'intervenais toujours quand je présentais les comptes et je faisais toujours une réflexion en disant, on est le pays d'Europe où il y a la plus grande disparité entre les communes riches et les communes pauvres.

Et donc quand je vois les rapports de la Chambre Régionale des comptes qui effectivement - ou même certains rapports parlementaires - quelquefois disent aux communes « il faut faire des économies, etc... », ces inégalités de financement des communes ne sont jamais relevées. Effectivement, ici on ne s'en cache pas, de par l'histoire, LENS n'est pas une commune riche. Déjà au niveau des logements, à ce sujet j'aimerais aussi qu'on dise que quand on fait des logements sociaux, il y a une exonération de taxe pendant 30 ans, que les villes qui ne font pas de logements sociaux n'ont pas et qu'effectivement des villes comme la nôtre doivent se battre en permanence avec moins de moyens que les autres communes. Et ces communes se voient quand même reprocher les mêmes choses que la commune de NEUILLY éventuellement, bien que ça ne soit plus celle qui aujourd'hui a le record. Donc c'est vrai que ça aurait été intéressant d'avoir plutôt un débat de fond sur les finances publiques pour voir comment on s'en est sorti. On s'en est pas mal sorti à priori, on s'en est sorti légalement, mais malheureusement effectivement, je le regrette, je n'avais pas de baguette magique, Guy DELCOURT, Sylvain ROBERT, Thibault GHEYSENS, non plus et malheureusement, nous sommes obligés de faire avec moins de moyens que d'autres communes.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Vous avez dit que ce rapport était élogieux, alors je me permets juste de lire les conclusions intermédiaires, en tout cas une partie. La commune de Lens est confrontée depuis plusieurs années à un taux significatif de vacances, de logement et à une fragilisation de son tissu commercial. Dans ce contexte, les communes de Lens et de Liévin, accompagnées par la Communauté d'agglomération, ont été conjointement sélectionnées pour bénéficier évidemment du programme « Action au Cœur de Ville ». Plusieurs projets du programme ont été abandonnés ou mis en attente faute de modèles économiques. Le bilan financier du projet montre que les mobilisations de ressources communales pour son financement ont été limitées et que les ressources extérieures obtenues ont été faibles.

Pour renforcer l'efficacité du programme « Action Cœur de Ville », la Chambre invite la commune à poursuivre ses efforts pour élaborer des indicateurs solides et documentés. Et je peux vous en lire une autre également où il est écrit que la capacité d'autofinancement dégagée par la collectivité, certes, lui a permis de rembourser sa dette, mais aujourd'hui la capacité, le niveau d'endettement est assez limité et que le plan d'investissement pour l'avenir établi par la commune gagnerait à mentionner tous les projets susceptibles de se réaliser afin de mieux évaluer leur soutenabilité financière. Donc si vous trouvez que ça c'est élogieux, on n'a pas la même définition d'« élogieux ».

Monsieur DAUBRESSE :

La mauvaise foi ne m'intéresse pas.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur DAUBRESSE :

Mais quand même à un certain moment, sur les actes de réflexion générale, entre le mandat, le début de mandat que j'ai connu, et toute la période où j'accompagnais professionnellement le commerce de centre-ville, on avait des acteurs qui intervenaient et maintenant on fait tout peser sur les collectivités.

Quels étaient ces acteurs ? On avait une chambre de commerce à LENS, j'étais trésorier de cette chambre de commerce, et on avait des acteurs de terrain qui nous permettaient à un certain moment effectivement d'essayer de redynamiser, de faire venir des entreprises. Sylvain ROBERT, mais là en tant que salarié, a été à l'initiative de la plateforme d'initiative locale « Gohelle Initiative » qui existe encore. J'étais un des fondateurs – en tant qu'expert-comptable - de cette plateforme qui était pilotée par la Chambre de commerce avec des acteurs de la Chambre de commerce pour redynamiser le centre-ville et toutes ces actions étaient en partie financées par l'État. Alors pourquoi les chambres de commerce ont disparu ? C'est parce que l'État a récupéré l'argent des chambres de commerce et toutes ces actions qui étaient portées par l'État à un certain moment ont disparu. Puis on se retourne vers la collectivité en disant : « Mais, vous ne faites rien pour le commerce de centre-ville. » A un certain moment effectivement, sur un débat global, ce sont des questions qu'il faudrait réévoquer, ça pourrait être intéressant.

Monsieur ROBERT :

En tout cas, à la lecture du rapport de la Chambre régionale, c'est vrai que l'axe d'étude portait sur l'ensemble de la région et il suffit de regarder ce qui va sortir sur les autres secteurs.

Tu veux dire quelque chose, Jean-Pierre ? Vas-y.

Monsieur HANON :

Moi je vais reprendre la troisième partie « finances » puisque le reste a été bien développé. En fait, Monsieur CLAVET, souvenez-vous lors du vote du compte administratif - d'ailleurs, on retrouve toujours les mêmes mots de votre part, les mêmes critiques, etc., et on vous connaît bien là-dessus - la DGFIP a déjà dit que la ville était bien gérée. La CRC le confirme, vous dites le contraire. Qui croire ? J'ai mon idée, chacun a son idée. Vous avez attaqué lors du vote du compte administratif – dois-je vous le rappeler - les dépenses de fonctionnement. La CRC indique - je cite – « Au cours de la période examinée, la commune a systématiquement dégagé une capacité d'autofinancement élevée représentant plus de 18 % des produits d'exploitation. Elle a progressé de 7 % sur la période du fait d'une hausse des produits courants + 3 %, plus dynamique que celle des charges courantes + 2 %. Vous avez également attaqué la faiblesse de nos investissements. Il faut le rappeler ça ! On se demande même si vous aimez la ville de Lens !

La CRC indique que l'effort d'investissement de la collectivité est plutôt soutenu sur la période, entre 12 000 000 € et 26 000 000 € par an. En 2021, il se situe dans une tranche plutôt haute, 664 € par habitant, par rapport à des communes dont la population est comparable où il se situe à peu près à 341€. Il s'est intensifié en 2022, à 872 €, contre une moyenne qui est restée à peu près semblable à 364 €.

Alors Monsieur CLAVET, votre analyse des comptes de la ville, on le sait, elle est erronée et elle est à votre sauce. On peut se demander si c'est par incompetence ? peut-être, par mensonge ? certainement. En tout cas, voilà la réalité des chiffres tels qu'ils sont repris par la CRC et préalablement par la DGFIP.

Monsieur CLAVET :

Alors premièrement, si les critiques sont toujours les mêmes, c'est parce que la situation est toujours la même et que rien n'avance évidemment. Ça, c'est la première des choses.

Deuxièmement, concernant les investissements : évidemment que la ville peut bien se porter et avoir un niveau de désendettement satisfaisant parce que vous n'investissez pas suffisamment en réalité. Et d'ailleurs, ce rapport indique vous avez investi sur 5 ans, 3 200 000 €, soit moitié moins que des villes similaires. Ça, c'est la première des choses.

Et ensuite, excusez-moi, mais je ne mens pas lorsque je lis le sommaire, le sommaire du rapport de la CRC. Premièrement, l'absence de nouveaux projets au titre de déploiement d'« Action Cœur de Ville », des outils peu mobilisés ou à l'efficacité limitée, le volet « habitat » de la convention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, des projets abandonnés ou peinant à émerger, des aides et incitations communales, etc., etc. Excusez-moi, mais ce n'est pas moi qui le dis, c'est la CRC, donc moi j'aimerais aujourd'hui que vous ayez au moins l'honnêteté de dire aux Lensois qui sont présents ou qui nous écoutent, ou qui verront le procès-verbal... Est-ce que, quand même, vous pouvez admettre qu'il y a un sujet au niveau du centre-ville ? Est-ce que vous pouvez admettre aujourd'hui que le centre-ville ne ressemble plus au centre-ville que les Lensois ont connu ? Est-ce que vous pouvez admettre aujourd'hui qu'il y a des cellules vacantes, vides, qu'il n'y a que des tacos et des kebabs, qu'il y a un problème avec le stationnement payant, etc., la sécurité et la propreté. Bref, est-ce que vous pouvez l'admettre ? Arrêtez de faire l'autruche ! Au moins, admettez-le !

Monsieur HANON :

Ne faites pas l'autruche non plus parce que vous pouvez nous dire combien vous avez ramené à la ville de LENS dans le cadre de cette opération en tant que parlementaire ? Ce que vous avez défendu pour la ville de Lens en tant que parlementaire ? Merci.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur HANON :

Combien vous avez ramené ?

Monsieur ROBERT :

Allez sur le sujet, c'est comme par moment sur certains articles, il ne faut pas se faire référer au titre, il faut regarder dans le détail. Alors c'est vrai que si vous n'avez lu que le résumé et que le sommaire du rapport de la Chambre régionale, c'est un peu limité mais regardez dans le détail, parce que si vous prenez par exemple la vacance de logement, vous verrez à un moment qu'ils nous disent aussi qu'on a surperformé dans la mobilisation de subventions.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

En fonction des crédits qui étaient alloués, on a surperformé la mobilisation de subventions par rapport à d'autres territoires, donc on a été plus rapide à mobiliser sur la partie « habitat ». Et d'un autre côté, ce sont vos collègues que vous interpellerez qui disent eux-mêmes - je reprends le titre du rapport parlementaire, laissez-moi deux secondes pour le retrouver - « Entre enthousiasme et frustration ». Si ça, ce n'est pas résumé sur la partie...

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Non, ce n'est pas que ce n'est pas de ma faute mais

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

« Action Cœur de Ville », c'est un dispositif que l'État met à disposition des collectivités en disant « Venez faire des projets, on va vous donner de l'argent » et quand vous faites les projets et que vous êtes retenus, vous n'avez pas d'argent.

D'un autre côté, l'État met un dispositif sur les logements vacants. On postule. Ils nous disent d'un côté sur le rapport « vous avez trop de vacances » et de l'autre côté, quand on leur dit qu'on est légitime pour postuler à cet appel à projet, on n'est pas retenu. Cherchez un peu la cohérence ! Vous avez un peu de temps, regardez au niveau de l'Assemblée, comment on peut simplifier un peu tout ça.

Mais en même temps, être réaliste, c'est aussi regarder dans le détail le rapport de la Chambre régionale qui d'abord, examine le programme « Action Cœur de ville » qui est la première partie du thème retenu par la Chambre régionale - elle aurait pu prendre la petite enfance comme la fois dernière, les cantines scolaires ou peu importe - la seconde partie portant sur la gestion de la ville. Et ce qu'a résumé Monsieur GHEYSENS tout à l'heure, ce qu'a expliqué Thierry DAUBRESSE, c'est que la gestion de la ville ne pose pas le moindre problème au niveau de la Chambre régionale.

Donc là aussi, quelque part, quand je parle de satisfecit, il faut regarder dans le détail ce qui est mis et ce qui fait le fond de notre action. Le fond de notre action n'est pas remis en cause par rapport à la Chambre régionale et je pense que c'est aussi quelque chose à souligner parce qu'au quotidien, c'est une difficulté de pouvoir gérer cette ville. Et quand on s'engage sur des actions qui sont des actions de fond, c'est qu'on a les moyens de pouvoir les réaliser. On a toujours été transparent comme lorsqu'on a fait le projet avec le cabinet POWA, quand on a sollicité la population, la concertation qu'on a mise en place et qu'on renouvellera de façon plus large, c'était aussi pour présenter les conditions de la réalisation : un projet à 5 000 000 € pour lequel on nous promettait 80 % de subventions. D'un côté, vous nous dites qu'on dépense trop sur certaines choses, c'est vous qui mettez à chaque fois en cause la question de l'engagement du personnel - surtout quand on présente le budget - et de l'autre côté, on ne dépense pas assez sur cette partie.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Là, moi je retiens que la Chambre régionale nous a donné là-dessus le satisfecit et quelque part, la réponse à la question que tout le monde pouvait en tout cas se poser légitimement ou pas. Sur l'interrogation que vous pouvez porter, en tout cas, la réponse est claire et ce qu'on présente au niveau du budget montre cette transparence et cette légitimité quelque part des actions qu'on porte.

Le débat est donc clos.

⇒ **Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la tenue du Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la commune.**

QUESTION N°6

ATTRACTIVITE DE LA VILLE - FESTIVAL SAINTE BARBE 2025 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE
(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

Exposé de la délibération par Monsieur MAZURE.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 7, c'est Monsieur DESOUTTER.

QUESTION N°7

ATTRACTIVITE COMMERCIALE – REVISION CONTRACTUELLE DES TARIFS - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la délibération par Monsieur DESOUTTER.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ? Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, comme vous le savez, évidemment, moi je suis opposé au principe de cette DSP parce que j'estime en tout cas que les marchés hebdomadaires doivent être gérés en régie, d'autant plus lorsqu'on voit évidemment le résultat, notamment des marchés hebdomadaires, la braderie, ça passe encore mais les marchés hebdomadaires... Je pense qu'il y a vraiment un besoin de refonte aussi au niveau de la stratégie et de l'implantation de certains commerces. Parce que lorsque vous discutez avec des commerçants sur ce marché, ils vous font part déjà de l'augmentation du coût de la vie, des charges, etc. et là, vous êtes finalement en train de leur dire que ça va encore augmenter.

Donc c'est un peu incohérent avec ce qui est écrit dans l'exposé de la délibération et donc, c'est pour cela qu'évidemment moi, je ne souhaite pas en tout cas approuver cette délibération. Au niveau des comptes, je comprends qu'en l'état actuel, avec le marché public, évidemment c'est nécessaire mais pour rester cohérent, en tout cas avec mes convictions, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur ROBERT :

Alors pour rester cohérent, vous aviez voté « pour » l'année dernière, donc c'est juste pour être cohérent jusqu'au bout.

Il faut juste souligner que les commerçants ont participé à la Commission ainsi que leurs représentants syndicaux. Et donc, quand on regarde leur quotidien et les discussions, on en a souvent avec Monsieur DESOUTTER et les commerçants non sédentaires, je ne vais pas dire que l'augmentation répond à leurs attentes mais l'évolution reste mesurée par rapport à ce qui se pratique ailleurs où les évolutions de prix sont beaucoup plus conséquentes et ils restent là aussi dans une perspective où ils sont les bienvenus à LENS. Il ne faut pas oublier non plus que la relocalisation du marché s'est faite avec leur accord en haut du boulevard Basly et sur l'avenue du Maréchal Leclerc il y a quelques temps et qu'aujourd'hui, ces mêmes commerçants se félicitent parce qu'en termes de chiffres d'affaires, ils ont connu une augmentation démesurée.

Donc on va, nous, être cohérents et on va proposer au vote de la délibération n° 7.

Que celles et ceux qui l'approuvent cette année, presque comme l'année dernière, lèvent la main. Merci.

Abstentions ? deux.

Pas de vote contre.

Elle est adoptée et donc on reste cohérent avec notre politique d'accompagnement du commerce.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions..... 2 (MM. CLAVET et PACH)

La délibération n° 8, Monsieur CECAK.

PROLONGEMENT DE LA RUE MAURICE CARTON - DENOMINATION
(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Il s'agit du petit bout de rue qui se situe le long d'EMOTION FOOT. Avec les travaux de la piscine, il fallait reconfirmer sa dénomination.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur OUDJANI, la délibération n° 9.

QUESTION N°9

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE PARKINGS SUR LE DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS
(Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI)

Exposé de la délibération par Monsieur OUDJANI.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

On enchaîne avec la suivante, la délibération n° 10, Monsieur DESOUTTER.

QUESTION N°10

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RECEPTION - CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DU PARKING SITUE 9 RUE DE L'ARTISANAT A LENS
(Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la délibération par Monsieur DESOUTTER.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ? C'est adopté.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

On enchaîne avec la délibération n° 11, Monsieur DESOUTTER, toujours.

QUESTION N°11

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RECEPTION - CESSION
PAR LA VILLE AU PROFIT DE LA SOCIETE J-S

(Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la délibération par Monsieur DESOUTTER.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 12, Monsieur CECAK.

QUESTION N°12

ATTRACTIVITE DE LA VILLE – CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE
– CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI NUMERO 806

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur CECAK, vous poursuivez avec la délibération n° 13.

QUESTION N°13

ATTRACTIVITE DE LA VILLE – CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE -
REITERATION DE CESSON PAR LA VILLE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Toujours, Monsieur CECAK, pour la délibération n° 14.

QUESTION N°14

ATTRACTIVITE DE LA VILLE - ZAC CENTRALITE – MODIFICATION DE LA DEFINITION DES
MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

On passe la parole à Monsieur NYCZ pour la délibération n° 15.

QUESTION N°15

LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE - ADHESION AU SERVICE COMMUN « PERMIS DE
LOUER » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

(Rapporteur : Monsieur Francis NYCZ)

Exposé de la délibération par Monsieur NYCZ.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 16, on revient à Monsieur CECAK.

QUESTION N°16

CADRE DE VIE - RENFORCEMENT DES RESEAUX – CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 17, c'est Madame MEPHU NGUIFO.

QUESTION N°17

RENOUVELLEMENT URBAIN – CITE 12/14 – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - DENOMINATION DU PARC NORD

(Rapporteur : Madame Laure MEPHU NGUIFO)

Exposé de la délibération par Madame MEPHU NGUIFO.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

On passe à la délibération n° 18 et c'est Madame GLEMBA.

QUESTION N°18

RENOUVELLEMENT URBAIN – CITE 12/14 – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

(Rapporteur : Madame Virginie GLEMBA)

Exposé de la délibération par Madame GLEMBA.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. C'est une nouvelle étape importante dans ce projet.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 19, on revient à Monsieur CECAK qui a pu récupérer un peu de voix.

QUESTION N°19

RENOUVELLEMENT URBAIN - CITE 4 – 2EME TRANCHE DU PARC URBAIN - CONVENTION D'ACQUISITION DU FONCIER A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Toujours Monsieur CECAK pour la délibération n° 20.

QUESTION N°20

CITE 4 – DENOMINATION DU PARC URBAIN
(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le Maire.

J'ai juste une petite question parce que « parc des solidarités » : oui, alors sûrement avec les dealers alors ? parce que je vous rappelle quand même que ce quartier est quand même gangréné par le trafic de drogue, qu'il n'y a aucune sécurité dans ce quartier. La question

que je pose c'est : « est-ce que finalement ce parc sera sécurisé et - pensez-vous ? - permettra de lutter efficacement contre le trafic de drogue ? » qui d'ailleurs, est déjà en train de prospérer au niveau de l'aire de jeux puisqu'au fur et à mesure, il se décale et ce n'est pas un secret.

Monsieur ROBERT :

On ne va pas revenir sur le débat du trafic dans le secteur, on l'a déjà eu l'autre jour avec le commissaire. Vous voyez bien que, malgré tout, on n'a toujours pas eu la réponse sur les effectifs de police supplémentaires.

C'est d'abord la compétence de l'État, ce n'est pas pour se dédouaner là-dessus, la police municipale - il faut le souligner - fait son boulot en étant présente aussi sur le secteur. Après, derrière, il y a un moment où ça relève des compétences de l'État.

Juste là, « solidarité avec les dealers » : en dehors de votre jeu de mots, vous cherchez peut-être un peu d'humour là-dedans, je n'en sais rien. En tout cas, c'était un choix de la population. Donc nous on respecte ce que la population a choisi, c'est pour ça qu'on le propose de cette façon-là. C'est un choix qui a été validé, voté démocratiquement, déterminé par les personnes qui se sont déplacées pour mettre un bulletin dans la boîte et choisir ce parc. Il y avait le choix entre trois noms. Deux noms sont sortis après le premier tour à égalité et donc il y a eu un second tour et des personnes se sont déplacées deux fois.

Donc au-delà de la remarque, il faut aussi regarder comment les habitants veulent s'approprier le quartier et malgré tout, ne pas occulter que le problème, notamment du trafic de drogue du secteur, fait partie des enjeux qui sont traités, traités par la police nationale et par le procureur. Il y a encore une réunion du contrat local de sécurité la semaine prochaine et ce sera de nouveau évoqué à ce moment-là et je peux vous assurer, même si vous avez sûrement des retours, que la police municipale y est également en fonction de ses compétences et dans le respect strict de ses compétences.

On met donc au vote le « parc des solidarités ».

Votes « pour » ? Merci.

Abstentions ? Il n'y en a pas.

Votes « contre » ? Non plus.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n°21, c'est Madame LEFEBVRE.

QUESTION N°21

REUSSITE EDUCATIVE – ELEVES DE CM2 - SORTIE ANNUELLE DANS UN PARC A THEME - ANNEE SCOLAIRE 2025

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Exposé de la délibération par Madame LEFEBVRE.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est du récurrent.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 22, c'est Monsieur DAUBRESSE.

QUESTION N°22

PROJET GLOBAL DE SANTE – GUIDES PEDAGOGIQUES GRATUITS AUX FUTURS ET JEUNES PARENTS – CONVENTION DE PARTENARIAT
(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Exposé de la délibération par Monsieur DAUBRESSE.

Monsieur DAUBRESSE :

Monsieur le Maire, c'est le jour où j'ai envie de prendre un peu de recul, donc je me disais que cette question, qui est tout à fait pragmatique en fait, faisait le parallèle avec la question du commerce. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'effectivement, là on va parler de la santé et concernant la santé sur les territoires, on est souvent aussi dans la même problématique que celle des commerces : comment l'État et ses organismes, à un certain moment, peuvent reprocher aux collectivités leurs propres turpitudes ? Parce que si l'État a favorisé le développement des centres commerciaux des années 70 aux années 2000, question de santé, c'est une question de l'État. Et nous, collectivités, sans moyens, on essaie quand même - parce qu'on a un intérêt pour la population - d'intervenir sur certaines questions, pour lesquelles normalement nous ne sommes pas mandatées et pour lesquelles normalement les communes n'ont pas une compétence directe. Et ça, il faut à un certain moment le rappeler pour que la population aussi le sache. Si on avait des débats intéressants, on pourrait le rappeler.

En fait, dans le cadre du projet global de santé, on s'est intéressé à la question qui a été développée par un neuropsychiatre, qui maintenant est connu de beaucoup de personnes, grâce au nom de « la maison des 1 000 premiers jours », puisque ce neuropsychiatre Boris CYRULNIK a souligné l'importance de l'accompagnement de l'enfant à partir du 4ème mois de grossesse jusqu'à à peu près l'entrée à l'école. Il a démontré que la majorité des déterminants en matière de santé, en matière de réussite scolaire se localisaient sur ces 1 000 premiers jours. Et ces questions-là sont souvent aussi des questions de parentalité, c'est-à-dire comment les parents vont être capables d'accompagner les enfants sur ces 1 000 premiers jours avec des bonnes pratiques. Dans cette réflexion plus globale de la collectivité - puisque le maire porte cette réflexion globale - sur la « maison des 1000 premiers jours », on avait encore hier une réunion avec un sous-préfet pour essayer de pousser cette question, la collectivité a été repérée puisque comme on bouge, on est repérés, par une structure qui a mis en place des livrets sur cette question.

Aujourd'hui, il s'agit en fait de signer un partenariat, j'ai les livrets ici, pour pouvoir distribuer deux guides pédagogiques mis à jour tous les six mois par des spécialistes de la santé sur « porter la vie », donc un guide pédagogique sur « avant la naissance » et j'ai les quelques jours après la naissance et sur la vie de première année.

J'ai interrogé les pédiatres de l'hôpital de Lens sur ces questions, ils me disent qu'ils arrivent à accompagner les mamans tant qu'elles sont dans les services. Mais c'est vrai qu'après, ils ne les rencontrent plus et les moyens qui sont donnés ne permettent pas de continuer.

Donc en fait, aujourd'hui, la délibération – excusez cette prise de recul, c'est ma journée « philosophie » - vise à permettre la signature d'une convention de partenariat avec la société « La boîte rose », qui est une entreprise à mission au titre de la loi « PACTE », dans le cadre de la distribution gratuite - c'est une délibération qui ne coûte rien à la ville - de pochettes de rangement des carnets de santé des enfants, de guides pédagogiques à destination des futurs et jeunes parents, apportant des informations pratiques et fiables sur la grossesse, l'accouchement... Cette distribution interviendrait dans les structures municipales rencontrant les jeunes parents. Le support n'est qu'un support, on en est conscient, mais à certains moments, c'est un moyen d'avoir des éléments de langage, de donner quelque chose et d'expliquer les choses. C'est pour ça qu'on vous propose de valider cette distribution de guides gratuits.

Monsieur ROBERT :

Et comme c'est bien fait, ça serait dommage de s'en priver.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 23, c'est Madame CORRE.

QUESTION N°23

POLITIQUE CULTURELLE - MEDIATHEQUE ROBERT COUSIN - CHARTE DES COLLECTIONS
(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Exposé de la délibération par Madame CORRE.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Là aussi, au moment où on est en train de renouveler la convention « pays d'art et d'histoire » au niveau de l'agglomération, ce sont des sujets qui semblent aller tout seul mais c'est bien aussi de pouvoir souligner quand c'est réalisé et de les mettre un peu en avant.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 24, c'est Monsieur OUDJANI.

QUESTION N°24

POLITIQUE SPORTIVE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2025

(Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI)

Exposé de la délibération par Monsieur OUDJANI.

Monsieur ROBERT :

Monsieur BOUKERCHA, vous ne prenez pas part au vote, c'est ça ? Monsieur CUGIER, non plus.

Il y a d'autres élus qui ne prennent pas part au vote ? Non.

On entérine donc l'adoption de la délibération avec ces deux réserves.

Pas d'autres interventions ? Merci beaucoup.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Messieurs BOUKERCHA et CUGIER ne prennent pas part au vote.

Monsieur BOUKERCHA, pour la délibération n° 25.

QUESTION N°25

POLITIQUE DE LA VILLE - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – RAPPORT CONCERNANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - EXERCICE 2024

(Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA)

Exposé de la délibération par Monsieur BOUKERCHA.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire court mais évidemment cette DSU - et on doit le rappeler - est réservée aux communes en difficulté et je pense qu'aujourd'hui le montant qui est attribué dans le cadre de cette DSU montre évidemment qu'il y a un appauvrissement de la ville, que les ressources finalement sont limitées et que les pouvoirs publics que vous représentez, notamment vous en étant maire de Lens, ne jouez pas le jeu et que vous n'avez pas conscience finalement des enjeux de la ville et que vous n'apportez pas de solution concrète.

Si la ville aujourd'hui continue de s'appauvrir, continue de s'endetter même si elle se désendette, il y a toujours un endettement, si elle continue à si peu investir, si elle continue

(propos inaudibles de Monsieur DAUBRESSE)

Monsieur CLAVET :

Riez ! j'entends bien que la situation vous fait rire et que vous vous moquez de la situation des Lensois qui sont en précarité et que la ville soit dans une situation de fragilité. Ça vous fait rire. Je vous rassure, moi, voyez-vous, ça ne me fait pas rire. Voilà. Donc d'accord ? Donc il va falloir peut-être arrêter Monsieur DAUBRESSE votre mépris de bourgeois à l'encontre des Lensois et de l'opposition et prendre un peu conscience évidemment de ce qui se passe dans les rues. Sortez un peu, allez voir ce qui se passe dans nos quartiers, allez voir ce qui se passe en centre-ville et vous allez comprendre pourquoi la DSU augmente.

Monsieur ROBERT :

Alors Monsieur CLAVET, ce qui peut faire rire, c'est qu'on se désendette tout en se réendettant et en se désendettant.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Vous réécoutez la bande et vous verrez. Vous pourrez peut-être écouter, en prenant un peu de recul sur ce que vous évoquiez, et vous verrez que ça peut prêter en tout cas à sourire, la façon dont vous parlez du désendettement, du ré-endettement et du re-désendettement. Enfin voilà, c'est assez marrant.

Sur la DSU, on ne demande pas mieux que de ne plus la toucher mais ça veut dire que quelque part, les finances de la ville sont bien gérées. C'est ce que la Chambre régionale nous a dit mais de l'autre côté, elle nous dit aussi qu'on est dans les villes les plus pauvres de France. On ne demande pas mieux que de ne plus toucher la dotation de politique de la ville. La dotation politique de la ville, c'est dans les 100 communes les plus pauvres de France, malheureusement on n'est pas près de ne plus la toucher, ça voudrait dire que la situation de la population s'améliore.

Aujourd'hui, on doit trouver des solutions pour la population, mais en même temps on ne va pas se priver d'avoir les recettes que l'État peut allouer pour améliorer le sujet. Dans le même temps, ce sont des recettes à hauteur conséquente. Ce sont des actions que l'on peut mener dans les quartiers. Si on a les centres sociaux dans les quartiers, c'est aussi grâce à cette dotation. Ce sont toutes les actions qui sont menées en proximité et au quotidien et dont vous avez le détail dans le rapport.

C'est aussi simple de décaler le sujet alors que tout est dans le rapport. Et le sujet de la délibération vise à présenter l'utilisation de cette dotation de l'État qui nous demande, en affectant cette ressource, la lisibilité, la traçabilité de son utilisation. Et les délibérations qu'on peut prendre, qui peuvent paraître par moment limitées en portée financière - comme le disait tout à l'heure Thierry DAUBRESSE, sur « la maison des 1000 premiers jours » - c'est aussi pour accompagner la population dans son quotidien parce qu'on sait que la question de la santé, quand on est en précarité financière, c'est souvent aussi quelque chose qui est mis de côté.

Quand on a mis en place la mutuelle communale, c'est aussi parce qu'on sait que des personnes, quand elles ne sont pas salariées, quand elles sont à la retraite ou étudiants, la première conséquence quelque part d'une précarité financière, c'est de faire un effort en disant « on enlève la mutuelle », et quand c'est comme ça, quand on se soigne mal, quand la question de la santé devient aussi un choix contraint, il faut regarder comment on peut y faire face et comment on peut accompagner au quotidien. C'est tout ça la politique qu'on mène dans le cadre de la politique de la ville, ce sont des petits exemples qui montrent qu'on accompagne au quotidien, que ce soit dans les activités liées aux fonds de participation des habitants, dans le domaine de la santé, dans le domaine de la culture, dans le domaine du sport, on vient d'ailleurs de passer les délibérations sur l'accompagnement aux associations sportives et on est fier de pouvoir garder cet engagement.

C'est aussi regarder comment tous les citoyens, quelle que soit son origine géographique dans la ville, peut pratiquer une discipline sportive sans que le critère financier soit un obstacle à cette pratique sportive. Quand on a les écoles du sport où pour 10 € par an, vous pouvez pratiquer un sport, on cherche aussi le bien-être d'une population qui, dans son quotidien, a peut-être d'autres préoccupations que de regarder comment elle peut se soigner, comment elle peut faire du sport, comment elle peut avoir accès à la culture. C'est tout ça qu'on fait dans le cadre de cette dotation et c'est réducteur de dire qu'on passe à l'as sur certains sujets.

Monsieur BOUKERCHA.

Monsieur BOUKERCHA :

Je voulais juste rajouter Monsieur le Maire, que si on ne va pas chercher cette DSU, moi je pense qu'on va laisser tomber les gens des quartiers, les gens pauvres. C'est un peu ce que veut le Rassemblement National, c'est un peu une politique de fuite en avant. C'est une politique de montrer du doigt tout ce qui n'est pas beau. Mais on ne montre jamais avec un doigt qu'on n'est pas beau soi-même. Donc, de voir Monsieur CLAVET tout à l'heure nous dire « reprendre des commerces vides et installer qui on veut », « choisir qui on veut dans le centre-ville », eh bien, ça promet demain si vous êtes au pouvoir.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Monsieur BOUKERCHA, vous venez de démontrer évidemment que vous ne connaissez rien et que vous ne comprenez rien. Premièrement, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas réclamer la DSU. J'ai simplement dit qu'elle était un indicateur important sur l'état des ressources et la situation de précarité, de fragilité de la ville. Premièrement ! Donc, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Concernant la préemption, eh bien oui, ça s'appelle le droit de préemption. C'est préconisé dans le rapport de la CRC. Je vous invite à le lire si ce n'est pas le cas, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la CRC. Et quand on me dit, et quand vous osez me dire Monsieur, qu'on n'est pas

beau ou qu'on n'est pas bon... je ne sais pas quoi, vous voulez que je vous rappelle La Voix du Nord, que vous avez tenté d'agresser avec une barre de fer une commerçante ? Voilà. A d'autres.

Monsieur ROBERT :

Alors, on va arrêter sur ce sujet-là parce que, Monsieur CLAVET, je pense qu'il y a une instance en ce moment où ce document est à l'instruction parce que

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

vous vous êtes exprimé dans La Voix du Nord et Monsieur BOUKERCHA a aussi déposé plainte. Donc, on répond juste sur le sujet vu que vous avez été interpellé et après je réponds sur le fond parce qu'on est largement loin du sujet de base.

Monsieur BOUKERCHA.

Monsieur BOUKERCHA :

Je voudrais juste répondre à Monsieur CLAVET, de ne pas oublier d'informer que sa plainte comme quoi je l'ai menacé était classée.

Monsieur ROBERT :

Oui, je l'ai dit tout à l'heure.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Allez, on va revenir sur la DSU parce qu'à priori c'est le sujet qui ne vous intéresse pas, Monsieur CLAVET, mais on va quand même revenir dessus parce que ce sujet est à l'ordre du jour du Conseil.

Monsieur DAUBRESSE et après je répondrai sur la mobilisation de ces fonds.

Monsieur DAUBRESSE :

Pour répondre, mais rapidement parce que ça n'a pas vraiment d'intérêt mais pour répondre quand même rapidement, Monsieur CLAVET, vous étiez encore à Marseille quand je me battais sur le territoire pour la création d'entreprises, puisque j'ai présidé gratuitement – gratuitement parce que je n'ai jamais voulu être un élu rémunéré et faire métier de la politique - pendant 15 ans, « Gohelle Initiative » pour financer sur des prêts d'honneur les commerçants. Vous étiez peut-être entre Marseille et Lens, quand j'ai impulsé l'arrivée de l'école de production où ce sont des gamins qui sont exclus du système scolaire et qu'on remet sur le chemin de la réussite. Et je trouve que la presse n'en parle pas assez parce que ce sont vraiment des gamins exceptionnels qui étaient exclus du système scolaire qui passent le C.A.P. avec 100 % de réussite, qui partent pour certains dans des filières BAC pro. Il y a eu des articles quand même, je sais bien, mais il y a aussi l'accompagnement de gamins du collège Jean ZAY.

Mais pour revenir aux sujets qui sont quand même à l'ordre du jour, la DSU en fait a été une réponse du gouvernement à ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire l'inégalité qui est une exception européenne que j'évoquais à chaque présentation des comptes de la ville de Lens pendant le premier mandat. Il y a des villes qui se sont construites sur une population ouvrière et il y a des villes qui se sont construites sur une population bourgeoise. Et en plus, quand je me fais traiter de bourgeois et que je connais la rémunération des députés, ça me fait marrer. Mais bon, ça c'est polémique.

La DSU, c'est justement pour ça et à un certain moment, le problème c'est que malgré ça - et j'invite les gens à prendre du recul et à regarder - malgré cet effort du gouvernement, les villes les plus riches et qui ont été construites sur des modèles bourgeois continuent à avoir des rémunérations par habitant supérieures aux villes qui ont été construites sur des modèles ouvriers. C'est ça la vérité et c'est pour ça qu'en fait, on risque d'être accompagné. Effectivement, on voudrait bien en sortir, mais on a craint quand même d'en sortir à un certain moment - je ne me souviens plus à quelle époque - parce que les budgets de l'État diminuaient alors que moi j'espère qu'on n'en sortira jamais tant qu'à un certain moment, les inégalités sociales sur ce territoire n'auront pas été traitées.

Monsieur ROBERT :

C'est la même chose pour les fonds de la DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux) pour les communes rurales. Il y a des sujets qui sont des sujets de finances publiques et qui montrent que les dotations ont été revues, repensées. Il y a la dotation globale de fonctionnement qui est la dotation générale dont tout le monde a peut-être entendu parler, et d'autres dotations qui sont plus spécifiques mais qui ne sont pas à la hauteur des enjeux qu'on rencontre sur le terrain. Aujourd'hui, on le voit bien, 10 000 000 €, c'est beaucoup, mais en même temps 10 000 000 € par rapport aux enjeux que représente l'accompagnement de la population, je ne vais pas refaire la liste de tous les sujets sur lesquels on a intérêt à agir, ce n'est pas assez.

Donc on prend acte qu'on a bien présenté ce débat.

On peut dire qu'on approuve le fait que ça a été présenté, comme ça on sera conforme au R.O.B.

⇒ **Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la présentation du rapport et de la tenue du débat concernant les actions de développement social urbain de l'exercice 2024.**

La délibération n° 26, c'est Madame LEFEBVRE.

QUESTION N°26

REUSSITE EDUCATIVE – GENERALISATION DES CLASSES DE DECOUVERTE - TARIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Exposé de la délibération par Madame LEFEBVRE.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ?

Juste pour information, le coût réel du séjour par enfant est de 543,00€ donc, quand on regarde la situation dans les écoles – et on a toujours dit qu'il fallait que tout le monde parte et que ça ne soit pas un critère financier - il y a aussi l'accompagnement qui a été voté au Conseil d'administration du CCAS pour regarder comment chaque famille pouvait être accompagnée si le besoin s'en faisait sentir.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 27, c'est Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°27

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ELUS

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

On prend acte de cette présentation.

⇒ **Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, du tableau récapitulatif de la formation des membres du Conseil Municipal pour l'année 2024 et de la tenue du débat.**

La délibération n° 28, c'est toujours Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°28

RESSOURCES HUMAINES – AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL – REVISION DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Il faut souligner la complémentarité des interventions des élus, des représentants syndicaux et des agents qui se sont mobilisés pour pouvoir élaborer ce document qui a été validé notamment par les instances paritaires.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Un pendant avec la délibération n° 29 parce que c'est une déclinaison de ce que vous venez d'évoquer.

QUESTION N°29

RESSOURCES HUMAINES - AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL - CRITERES ET MODALITES D'EXERCICE

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 30, c'est toujours Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°30

FINANCES – APUREMENT DES COMPTES PROVISOIRES DU COMPTABLE PUBLIC – TRANSFERT DES RECETTES DANS LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 31, c'est toujours Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°31

FINANCES – TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES A ADMETTRE EN NON-VALEUR OU COMME CREANCES ETEINTES

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

Nous avons épuisé tous les recours.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération n° 32, c'est Monsieur HANON.

QUESTION N°32

FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la délibération par Monsieur HANON.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Alors, Madame NION ne prend pas part au vote, c'est ça ?

Pas d'autres élus ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Madame NION ne prend pas part au vote.

Merci beaucoup.

La délibération n° 33, c'est toujours Monsieur HANON.

QUESTION N°33

FINANCES - SUBVENTIONS AUX UNIONS LOCALES – ANNEE 2025

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la délibération par Monsieur HANON.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ? une demande de vote.

Alors sur la délibération n° 33,

Votes « pour » ? Merci.

Abstentions : 2

Pas de vote contre ? non.

C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions..... 2 (Mrs CLAVET et PACH)

La délibération n° 34, c'est une motion qui est présentée par Thierry DAUBRESSE.

QUESTION N°34

MOTION DES SYNDICATS DE MINEURS CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC POUR L'ELABORATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2025-2028 ENTRE LE MINISTERE DE LA SANTE ET CANSSM-FILIERIS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Exposé de la délibération par Monsieur DAUBRESSE.

Monsieur DAUBRESSE :

Merci.

Je vais en profiter pour rappeler - effectivement je vais être affirmatif, mais j'accepte toujours la contradiction - l'importance de la CANSSM et de FILIERIS, son outil sur le territoire. C'est un élément essentiel de la réponse de santé sur le territoire parce que d'abord, FILIERIS, c'est une chance supplémentaire d'avoir des médecins sur le territoire parce qu'on a du coup cette possibilité d'avoir, quand le jeune médecin sort de la faculté, deux réponses à lui proposer : une réponse libérale et une réponse salariée. Et aujourd'hui, en plus, le modèle salarié est de plus en plus demandé par les jeunes étudiants qui sortent de la fac de médecine. FILIERIS, c'est dans ses gènes puisqu'elle a toujours fonctionné comme ça, ce sont des spécialistes de cette réponse salariée pour les médecins. Donc ça, c'est vraiment une chance supplémentaire pour le territoire quand on connaît les déserts médicaux qui peuvent exister sur certains territoires. En plus, FILIERIS, c'est de plus en plus un acteur engagé pour son territoire. Il a les gènes du territoire et il s'engage pour son territoire bien au-delà de ce qu'il pourrait se contenter de faire.

Je ne citerai que 2 ou 3 actions : celle qui peut-être devrait attirer le plus l'attention, s'appelle l'action « médecin de demain », c'est-à-dire FILIERIS fait de la mobilisation vers les jeunes à travers les lycées, les collèges pour essayer de déterminer les talents des jeunes qui pourraient devenir médecin, pour faire en sorte que ce que dit Monsieur DONUS, « il faut que le petit Lensois devienne médecin et que le petit médecin devienne lensois », se réalise.

C'est aussi, à un certain moment, grâce à FILIERIS que dans le cadre du comité de partenariat qui a été mis en place à l'hôpital de Lens, on a des médecins généralistes qui - libéraux ou salariés, de FILIERIS ou pas - peuvent faire appel à la télé-expertise pour avoir un appui de professionnels spécialistes de l'hôpital sur quelquefois des spécialités qui n'existent plus en ville. J'évoquerai la dermatologie par exemple. Les médecins généralistes étaient complètement perdus sur des problèmes de dermato. Ils ont maintenant une réponse grâce à la télé-expertise qui a été initiée au départ par l'hôpital, mais grâce à une rencontre et grâce à un travail qu'a accepté de faire FILIERIS.

C'est donc un acteur hyper important et c'est important que la municipalité ait été interpellée par l'ensemble des syndicats des mineurs CGT/CFDT/CFTC/CFE-CGC pour le maintien du développement de l'offre de santé CANSSM-FILIERIS, parce que c'est une particularité de ce territoire. Moi qui aie quelquefois eu à croiser des directeurs de cabinet de ministres et des ministres, ils avaient une vague idée de ce qu'était FILIERIS, dans la mesure où ça n'existe que dans quelques territoires en France. Donc les syndicats nous alertent sur l'absence de la signature ou sur le retard plutôt de la signature de la convention d'objectifs qui doit être signée pour les années 2025 à 2028.

Alors, il n'y a pas forcément encore péril en la demeure puisque le DG de FILIERIS me disait que malheureusement, ça arrive régulièrement, mais malheureusement aussi ça retarde leurs investissements et ça retarde à un certain moment leurs possibilités d'embauche. Donc il est très important que la commune réponde favorablement à cette demande des syndicats, qui est : je vous lis la motion.

« Restant particulièrement préoccupée par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CANSSM (*c'est la sécurité sociale minière*) -FILIERIS, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du Gouvernement et de son ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles,

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CANSSM-FILIERIS sur notre territoire, en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales, en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

(et on aurait pu rajouter en matière de prévention parce qu'aujourd'hui, FILIERIS engage des actions de prévention. Mais ça, c'est entre parenthèses.)

Le Conseil municipal de la ville de Lens demande solennellement que le Gouvernement :

- décide d'autoriser immédiatement une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'État et la CANSSM-FILIERIS pour la période pluriannuelle 2025-2028

- garantisse par cette Convention, les moyens budgétaires, de fonctionnement et d'investissements pluriannuels permettant de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins de nos populations. »

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

On ne peut que constater la réalité dans le quotidien de l'intervention de FILIERIS sur notre territoire.

Pas d'autre remarque ?

On met donc au vote la délibération, la motion pardon.

Votes « pour ? Merci.

Abstention : on n'en a pas.

Votes « contre » : il n'y en a pas.

La motion est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

QUESTION N°35

QUESTIONS ORALES

⇒ **Aucune.**

Monsieur ROBERT :

L'ordre du jour est clos.

Merci de votre participation pour cette dernière séance de l'année. On se retrouvera à la rentrée mais d'ici là, le travail continue.

Bonne fin de journée.

Le Maire

Sylvain ROBERT



La secrétaire de séance

Christiane NION